



MATINÉE CYCLISTE AU MONT CHAUVE

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2011

Organisée par l'*A.V.A.NICE* sous l'égide de l'*U.F.O.L.E.P.06* avec le concours du *Conseil Régional PACA*, du *Conseil Général des A.M.*, de la *Ville de NICE*, et des *Communes de ST ANDRÉ DE LA ROCHE* et de *FALICON*.

REGLEMENT DES GRIMPÉES CYCLOSPORTIVES

SOUVENIRS : *Henry MARIA - Jean GIOANINI - René GILLIO – Henry TRENTA - Pierre BEYLARD*

DÉPARTS

Féminines - Cadets (1994-1995) :

Départ à 9 h. 45 - croisement D 114 / D 214 à la Chapelle St Sébastien au début de la route du Mont Chauve, distance : 5,4 km.

Grands Sportifs et 3ème Catégorie UFOLEP (et assimilés) :

Départ fictif Gendarmerie de ST ANDRÉ DE LA ROCHE pour départ réel à 10 h. à la sortie de ST ANDRÉ DE LA ROCHE, distance : 10,5 km.

1ère et 2ème Catégorie UFOLEP (et assimilés) :

Départ fictif Gendarmerie de ST ANDRÉ DE LA ROCHE pour départ réel à 10 h. 15 à la sortie de ST ANDRÉ DE LA ROCHE, distance : 10,5 km.

Arrivées communes au lieu-dit : LA BAISSÉ GUIGOT

RÉCOMPENSES

Une Coupe au vainqueur de chaque classement.

DOSSARDS ET ENGAGEMENTS

Aux départs à partir de 9 h.15

A ST ANDRÉ DE LA ROCHE (Chemin du Souvenir : à côté de l'Eglise et de la Gendarmerie) pour les Grands Sportifs, 1ère, 2ème et 3ème Catégorie UFOLEP (et assimilés) - **Droits : 5 Euros**

A la CHAPELLE ST SEBASTIEN au début de la route du Mont Chauve pour les Féminines - Cadets (1994-1995) – **gratuit.**

Rappel : le CASQUE RIGIDE est OBLIGATOIRE -PRÉVOIR QUATRE ÉPINGLES